

Charte de soutenance mémoire Ingénieur'État et Master

ESSAIA

Le mémoire peut être défini comme étant un travail écrit original, témoignant d'une maîtrise des concepts et des outils disciplinaires acquis par l'étudiant durant sa formation universitaire [1]. Il est de surcroît un moyen de formation avéré et complémente parfaitement les autres aspects des enseignements dispensés lors de la formation. Il constitue un véritable travail personnel, original, objectif et méthodique à travers le développement et la démonstration d'un certain nombre d'aptitudes :

- 1) sélection et traitement de la thématique de recherche abordée ;
- 2) collecte et utilisation des données scientifiques ;
- 3) mise en avant de l'esprit d'analyse, de comparaison et de synthèse ;
- 4) aptitude à l'évaluation critique des données obtenues ;
- 5) rigueur et clarté dans la présentation ;

6) respect des critères de la déontologie de la recherche scientifique relatifs à la manière d'aborder un sujet de recherche [2].

Préparer un mémoire est une tâche très rigoureuse qui nécessite une organisation adéquate. Ainsi, l'étudiant est appelé à réaliser un calendrier efficace et ciblé pour ses activités de mémoire de PFE, que ce soit dans le sens de la recherche bibliographique ou de la pratique au laboratoire ou sur le terrain [3].

Les objectifs ultimes d'un projet de fin d'études s'inscrivent dans une dynamique qui s'appuie sur quatre volets capitaux [4] :

- ☞ Capacité à s'insérer dans un groupe de travail ;
- ☞ Découverte et pratique des méthodologies adaptées à ce type de travail ;
- ☞ Compréhension des modes de fonctionnement des activités scientifiques et de développement ;
- ☞ Rédaction d'un document de type scientifique. La présente charte des soutenances s'articule autour des points phares suivants: étudiants, promoteurs(superviseurs ou encore encadrants), administration et jury de pré-soutenance/soutenance.

1. Volet étudiants

- ✘ Les thématiques proposées par les enseignants-chercheurs de l'Ecole sont attribuées aux étudiants par ordre de mérite, selon la démarche déjà instaurée au sein de celle-ci. Les étudiants ont aussi la possibilité de proposer leurs propres thématiques, en concertation, soit avec un enseignant universitaire hors établissement, soit avec les responsables de stage au niveau des industries agroalimentaires (IAA) afin d'élaborer une thématique PFE. Néanmoins, les thématiques externes, c'est-à-dire non soumises à la ventilation sont au frais de l'étudiant et de son encadreur, l'école ne porte aucune responsabilité quant au manque de produits ou d'analyses;
- ✘ Dans le premier cas, il est impératif de désigner un enseignant chercheur de l'Ecole comme co-promoteur. Dans le second cas, l'étudiant est en droit de choisir un enseignant-chercheur de l'Ecole (encore appelé référent Ecole) comme promoteur, surtout quand la thématique proposée par l'industrie relève du domaine de compétences de ce dernier. L'étudiant dispose ainsi du temps nécessaire (début de la 5^{ème} année) pour proposer une thématique qui relève des IAA, avec un avis favorable préalable ou un accord de principe écrit et visé par les responsables des structures concernées et éventuellement par l'administration de l'Ecole;
- ✘ Pour les partenaires industriels (IAA), le co-promoteur est mentionné dans la page de garde comme « maître de stage » ou encore « tuteur de projet » et ce dernier bénéficiera d'une attestation (ou certificat) de co-encadrement délivrée par l'Ecole en reconnaissance des efforts déployés. Ceci permettra également de consolider la relation Ecole-IAA ;
- ✘ L'étudiants'engage à respecter les directives du présent guide sous l'œil attentif de son promoteur ;
- ✘ L'étudiant s'engage à respecter les délais impartis pour la réalisation du mémoire PFE, notamment en ce qui concerne le dépôt du document final pour sa remise aux membres du jury qui vont évaluer les potentialités du candidat sur la base de son écrit ;
- ✘ L'étudiant doit également signer un engagement de récupération de son diplôme après dépôt de ses quitus et des copies de mémoires au niveau de la bibliothèque. Il est également appelé également à restituer sa carte d'étudiant au moment du dépôt de ces derniers.

2. Volet promoteurs (superviseurs/encadrants)

- ✘ Le promoteur exprime un engagement moral quant à la proposition d'une thématique réalisable et réaliste en terme de moyens et de durée, destinée à des étudiants de niveau ingénieur et répondant à la spécificité de l'Ecole quant à la formation d'ingénieurs en sciences de l'aliment et des industries agroalimentaires ;
- ✘ Le promoteur s'engage à suivre les étudiants durant l'intégralité du processus de l'encadrement dans ses parties rédactionnelle et pratique ;
- ✘ L'encadreur programmera des pré-soutenances vers le mois d'Avril afin d'étudier l'état d'avancement des étudiants ;
- ✘ Les résultats du mémoire PFE peuvent, dans certains cas, aboutir à une valorisation scientifique de haut niveau via des communications nationales ou internationales (orales ou par affiche) ou encore une publication internationale dans des périodiques et revues nationales et internationales. De manière générale, enseignants promoteur et étudiants sont tenus de se conformer aux règles d'éthique et de déontologie en vigueur. En cas de plagiat, des mesures de sanction disciplinaires seront prises.

3. Volet administration

- ✘ L'administration met le guide PFE à la disposition des étudiants du cycle spécialité. Les instructions de la rédaction des mémoires PFE sont consignées dans ce dernier disponible au niveau du site web de l'école (http://www.essaia.dz/images/pdf/Guide_PFE_ESSAIA.pdf) ;
- ✘ L'administration ouvre l'accès à tous les laboratoires pédagogiques de l'Ecole durant la période de préparation du mémoire PFE, sous réserve d'obtention des autorisations préalables nécessaires. L'accès des étudiants aux laboratoires en dehors des horaires légaux, dûment justifié, est soumis à autorisation spécifique, sous le contrôle obligatoire du promoteur qui doit se porter garant quant à l'accompagnement et la sécurité des étudiants (les weekends surtout). Celui-ci

doit se rapprocher de l'administration pour la signature des documents d'autorisation d'accès correspondants ;

- ✎ L'administration s'engage à fournir tous les documents administratifs nécessaires (autorisations émanant de l'établissement) pouvant faciliter le travail PFE des étudiants dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

4. Volet soutenance

La finalisation des travaux de PFE est couronnée par une soutenance publique dont le déroulement obéit à la nécessité de réunir un certain nombre d'éléments.

Dispositions générales

- ✎ Le dépôt est organisé en périodes énoncées par avance et chaque période de dépôt détermine une plage de dates pour la soutenance. L'encadrant (e) avise l'administration au minimum 07 jours à l'avance de la date exacte pour la soutenance ;
- ✎ Les enseignants encadrants en concertation avec les enseignants membres des jurys et les étudiants encadrés proposent une date pour les soutenances en fonction des dates de dépôt mentionnées précédemment. A cet effet, une fiche de renseignements est envoyée par l'encadrant ;
- ✎ **Dépôt des mémoires et autorisations de soutenance**
L'encadrant assure le dépôt des mémoires au niveau du département du second cycle accompagnés des autorisations de soutenances pour les étudiants dont il a la charge. Le dépôt est réalisé 4 jours minimum avant la date prévue pour la soutenance.
- ✎ Les membres du jury de soutenance PFE sont au nombre de trois : le président, l'examineur et le promoteur. Le cas échéant, un co-promoteur/maître de stage et/ou un invité peuvent compléter le jury PFE. L'examineur doit être de la même spécialité que la thématique proposée pour évaluation lors de la soutenance ;

- ✘ En règle générale, le président est désigné soit par rapport à son grade soit par rapport à son ancienneté dans le domaine de l'enseignement. Toutefois, les membres du jury PFE peuvent également se concerter entre eux pour dégager le président de jury. En cas de litige, l'administration peut se réserver le droit de proposer un membre de jury pour chaque soutenance;
- ✘ Dans le cas de l'absence d'un examinateur, le président peut endosser le double rôle de président examinateur. La soutenance ne peut avoir lieu si les étudiants candidats ou si deux des membres du jury sont absents et si le président l'est aussi ;
- ✘ La présentation orale obligatoire est fixée à 15-20 min et durant laquelle les étudiants sont appelés à respecter le temps alloué et à ne présenter quel'essentiel de leurs travaux. Elle est suivie par un débat avec les membres du jury ;
- ✘ L'étudiant est appelé à présenter d'abord son travail de PFE Ingéniorat ensuite celui du Master, avec la même durée allouée à chacune des présentations ;
- ✘ La durée totale de la soutenance peut aller de 1h30 à 2h00 au grand maximum.
- ✘ Un PV de soutenance est obligatoire pour chaque étudiant candidat. Il doit comporter : les nom et prénom de l'étudiant, l'intitulé du sujet PFE, l'intitulé à retenir (dans le cas où une modification est apportée), les noms, prénoms et émargements des membres du jury, la note et la mention attribuées(réparties sur quatre aspects: exposé oral, maîtrise du sujet, travail fourni et document présenté, ce dernier est déjà préalablement réalisé lors de la remise du document pour expertise et dont le PV de lecture doit être,obligatoirement, remis au président de jury lors de la soutenance). Le total de points (barème) à octroyer et leur répartition sont mentionnés dans la fiche procès-verbal de soutenance ;
- ✘ Le jury de soutenance PFE est souverain quant à la note et la mention attribuées aux candidats. Cependant, au-delà de 18/20 ne peut être attribué que

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



المدرسة العليا في علوم التغذية
و الصناعات الغذائية

Ecole Supérieure des Sciences
de l'Aliment & des Industries
Agroalimentaires

قسم الطور الثاني

Département du Second Cycle

pour les travaux publiés ou ayant fait objet de communication. Le jury de soutenance est prié de se conformer à cette disposition et l'intègre pleinement lors de l'évaluation et la délibération finales ;

- ✎ Le candidat est appelé, une fois les correctifs du mémoire approuvés par l'examineur et le promoteur, à déposer avec son quitus dûment signé trois exemplaires de chaque mémoire (03 exemplaires pour l'Ingéniorat et 03 exemplaires pour le Master) au niveau de la bibliothèque.

Webographie

- [1] Grandjean G. (2014). Guide de la rédaction du mémoire. Consulté le 29.01.2019. https://www.droit.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2014-10/guide_de_la_redaction_du_memoire_oct.pdf ;
- [2] Denardo M. (2014). Guide du mémoire de fin d'études. Consulté le 04.02.2019. http://mem-envi.ulb.ac.be/memorants/guide_mfe_IGEAT.pdf ;
- [3] Benchendikh F. Préparer et rédiger un mémoire de recherche. (2015). Consulté le 29.01.2019. http://www.sciencespo-lille.eu/sites/default/files/guide_preparer_et_rediger_un_memoire_de_recherche.pdf ;
- [4] Testu M. (2017). Projet d'étude. Dossier de l'étudiant. Document interne à la direction des études, campus de Rouen. pp : 19-2.

Chef de département du second cycle P/I
Dr. R. GUENDEZ

